

# Mesures de protection lors d'activités

## Aménagement locaux

Les locaux sont aménagés de façon à ce que la distance sociale de 1.5 m puisse être respectée pour toutes les activités se déroulant en journée et en soirée, à savoir les ateliers et activités, les accueils, les rendez-vous d'arrivée et de départ ainsi que les repas.

Un gel hydro-alcoolique est déposé dans tous les endroits stratégiques : sur la table à l'entrée, dans la cuisine, dans les salles de répétition et d'activité ainsi qu'au bureau.

Les portes entre les salles sont maintenues ouvertes dans la mesure du possible afin d'éviter de toucher les poignées.

## Arrivées et départs

En cas d'accompagnement de participant par l'entourage, la limite de l'entrée du bâtiment ou de l'ascenseur est à privilégier.

Dans tous les cas, le port du masque est indispensable dès l'entrée du bâtiment jusqu'à l'arrivée dans nos locaux où les indications sont données aux participants par l'équipe présente.

L'entourage qui souhaite venir dans nos locaux garde le masque durant tout son passage.

En cas de besoin un appel téléphonique peut permettre à un membre de notre équipe de descendre à la rencontre d'une personne.

## Vestiaire : « Accueil »

Suivant la taille du ou des groupes accueillis l'ajout de penderies supplémentaires est prévu afin d'éviter les attroupements.

## Vestiaire « Atelier »

Les places où les participants se changent en vue des ateliers sont disposées de façon à respecter la distance sociale de 1.5 m.

## Repas

Un nombre adapté de personnes par table est prévu. Les places sont prédisposées en disposant les chaises en fonction. Elles sont également attribuées avec des cartons indiquant les noms de chacun afin que les participants gardent la même place tout au long de la journée. Les verres sont également étiquetés afin d'éviter toute confusion.

## Déroulement des Ateliers

Les mesures d'hygiène sont rappelées aux participants chaque fois que cela semble nécessaire.

Les pauses au sein des ateliers sont échelonnées par groupes de deux individus, afin de limiter le nombre de personnes se trouvant en même temps dans les couloirs et aux toilettes.

Si la distance sociale de 1.5 m ne peut être respectée au sein d'un atelier ou d'une activité, le port du masque y supplée.

## Mesures de désinfection

Les participants sont invités à se laver ou désinfecter les mains régulièrement, en particulier à l'arrivée de l'extérieur. Les sanitaires sont équipés d'essuie-mains en papier jetables.

Les zones touchées et utilisées régulièrement (poignées de porte, boutons d'ascenseur, interrupteurs, infrastructures sanitaires et lavabos, tables, chaises de vestiaire, matériel d'activité, etc.) sont désinfectées après toute période d'activité.

Les lavabos des sanitaires le sont après chaque moment d'affluence (accueil, repas, etc.).

Les locaux sont aérés de manière régulière lorsqu'ils sont inoccupés, soit lors des pauses ou lorsque l'endroit est quitté.

Les poubelles des toilettes sont surveillées et régulièrement vidées lorsque nécessaire.

Des masques jetables, gants en latex et des boîtes de mouchoirs sont à disposition des membres de l'équipe.

Les masques sont en principe apportés par chaque participant. En cas d'oubli, de besoin, il peut leur en être fourni.

Lieu et date de mise à jour : Genève, le 1er septembre 2020